

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 18/106

VB

Objet : Liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, et notamment son article 12,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 juin 2018,

ARRETE :

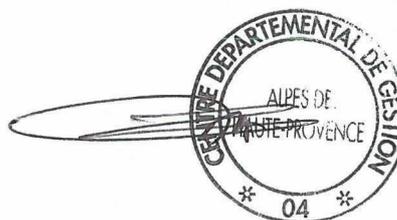
Article 1 : La liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- **MARELLI-SAEZ Françoise** CENTRE DE GESTION des Alpes de Haute Provence

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mme la Sous-Préfète de FORCALQUIER,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

A Volx, le 02/07/2018



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20180702-18_106-AR
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018